

101367001

ATA/JHP/

**L'AN DEUX MILLE SEIZE,
LE DIX-SEPT MARS**

**A NANTES (Loire-Atlantique), 1 Mail du Front Populaire, au siège de l'Office
Notarial de Nantes, ci-après nommé,**

**Maître Arnaud TABURET, Notaire de « l'Office Notarial de l'Estuaire - Société
Civile Professionnelle de Notaires », 1 Mail du Front Populaire, à NANTES,**

A REÇU le présent acte contenant :

Plan de l'acte

**TITRE : MODIFICATIF DU REGLEMENT DE COPROPRIETE DE
L'IMMEUBLE SITUE A NANTES, 16 RUE ANATOLE DE MONZIE, DENOMME
ORIGAMI**

A la requête de :

**1^o/ La Société dénommée SCCV MONZIE, Société Civile de Construction Vente au
capital de 1.000,00 €, dont le siège est à SAINT-HERBLAIN (44800) , 103 route de
Vannes Le Cairn, identifiée au SIREN sous le numéro 534911078 et immatriculée au Registre
du Commerce et des Sociétés de NANTES.**

**Agissant en qualité de propriétaire des lots suivants :1, 2, 10, 20, 25, 26, 27, 28, 32,
33, 39, 41, 49, 86, 87, 88, 89, 92, 93, 95, 96, 97, 100, 102, 103, 113, 114, 115, 116, 117, 118,
119, 120, 121, 129, 130, 131, 133, 134, 135, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 158, 159,
170, 171, 172, 173, 174, 175, 185, 187, 190 et 191.**

**La Société dénommée SCCV MONZIE est représentée à l'acte par Monsieur Julien
HEMERY-PIVARD, Clerc de Notaire, domiciliée de par ses fonctions à NANTES, 1, Mail du
Front Populaire, en vertu des pouvoirs qui lui ont été consentis par Monsieur Cédric
JOUBERT, domicilié professionnellement à SAINT HERBLAIN CEDEX (44803), 103 route**

JVP

↓

de Vannes, CS 10333, suivant procuration sous seing privé en date à NANTES du 6 mai 2014 dont une copie est demeurée annexée aux présentes. **Annexe n°1**

Monsieur Cédric JOUBERT, ayant lui-même agi en sa qualité de gérant de la société dénommée MILESTONE, Société à responsabilité limitée au capital de 380.000,00 €, dont le siège est à NANTES (44200), 41 rue de la Tour d'Auvergne, identifiée au SIREN sous le numéro 497 739 268 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes,

La société MILESTONE, elle-même Directrice Générale de la société REALITES PROMOTION, Société par actions simplifiée au capital de 15.000.000,00 €, dont le siège est à SAINT HERBLAIN CEDEX (44803), 103 route de Vannes – CS 10333, identifiée au SIREN sous le numéro 480 772 326 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes,

Laquelle agit en qualité de Gérante de la SCCV MONZIE

2°/ Monsieur Thierry Guillaume Marcel **CANESE**, directeur de centre commercial, demeurant à TOULX-SAINTE-CROIX (23600) 2 Le Mont.

Né à NANTES (44000) le 20 décembre 1958.

Célibataire.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Et Monsieur Patrick Gérard **TOCK**, agent de fabrication, demeurant à TOULX-SAINTE-CROIX (23600) 2 Le Mont.

Né à MONTLUCON (03100) le 26 juin 1958.

Célibataire.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Ayant conclu un pacte civil de solidarité entre eux le 25 août 2003, enregistré au greffe du Tribunal d'instance de GUERET le 25 août 2003.

Contrat non modifié depuis lors.

Agissant en qualité de propriétaire du lot 69. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître BOUCHE, notaire à NANTES, le 26 novembre 2015, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

Monsieur Thierry CANESE, et Monsieur Patrick TOCK sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à TOULX SAINTE CROIX, le 15 janvier 2016 dont l'original est demeuré ci-joint et annexé. **Annexe n°2**

3°/ Monsieur Fabien François **TUDURI**, responsable d'agence, et Madame Sandrine Alice Laure **LEPEINTRE**, assistante commerciale, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU (44310) 2 Les Faux.

Monsieur est né à NANTES (44000) le 9 mars 1976,

Madame est née à CHATEAUBRIANT (44110) le 16 mars 1979.

Mariés à la mairie d'ORVAULT (44700) le 24 août 2002 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Fabien TUDURI et Madame Sandrine LEPEINTRE sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU, le 1^{er} février 2016 dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°3**

Agissant en qualité de propriétaire du lot 50. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 25 novembre 2015, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

4°/ Monsieur Jean-Yves Raymond **GRUBIT**, Ingénieur, et Madame Thanh Tung **DOAN**, Informaticienne, son épouse, demeurant ensemble à JOINVILLE-LE-PONT (94340) 4 rue Henri Barbusse.

Monsieur est né à BONE (ALGERIE) le 19 mai 1960,

Madame est née à SAIGON (VIETNAM) le 23 novembre 1965.

Mariés à la mairie de DIRINON (29460) le 5 août 1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Jean-Yves GRUBIT, et Madame Thanh DOAN sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à JOINVILLE-LE-PONT, le 12 février 2016 dont une copie est demeurée ci-jointe et annexée **Annexe n°4**

Agissant en qualité de propriétaire des lots 78 et 67. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 13 novembre 2015, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

5°/ Monsieur Philippe Raoul Bernard **HUDELOT**, responsable du département maintenance logistique, et Madame Danièle Léa Françoise **TERRIER**, secrétaire, son épouse, demeurant ensemble à BASSE-GOULAINNE (44115) Les Nouelles.

Monsieur est né à LANGRES (52200) le 7 juin 1959,

Madame est née à RUMILLY (74150) le 6 octobre 1959.

Mariés à la mairie de EPAGNY (74330) le 11 mai 1996 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Didier MOERMANN, notaire à ANNECY (74000), le 1er avril 1996.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Philippe HUDELOT, et Madame Danièle TERRIER sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à BASSE-GOULAINNE, le 18 janvier 2016 dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°5**

Agissant en qualité de propriétaire des lots 65 et 178. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître BOUCHE, notaire à NANTES, le 30 janvier 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 24 février 2015, volume 2015P, numéro 2235.

6°/ Monsieur Jérôme Ernest **MARTIN**, gérant de société de maçonnerie, et Madame Christine Victoria Louise **RONDARD**, secrétaire, son épouse, demeurant ensemble à L ILE-D'YEU (85350) impasse Grambaudière.

Monsieur est né à NANTES (44000) le 11 mars 1978,

Madame est née à ANGERS (49000) le 28 décembre 1982.

Mariés à la mairie de L ILE-D'YEU (85350) le 4 juin 2005 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil,

JTA B

aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-François OLIVIER, notaire à L ILE-D'YEU (85350), le 29 mars 2005.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 42 et 160. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 10 février 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 3 mars 2015, volume 2015P, numéro 2449.

Monsieur Jérôme MARTIN, et Monsieur Christine RONDARD sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à ILE D'YEU, le 15 janvier 2016 dont l'original est demeuré ci-joint et annexé. **Annexe n°6**

7°/ Monsieur Patrick René **BIERLING**, directeur d'école, et Madame Marie-Christine Denise Michelle **RAFFIN**, assistance sociale, son épouse, demeurant ensemble à CARQUEFOU (44470) 31 rue des Coccinelles.

Monsieur est né à HAGUENAU (67500) le 25 janvier 1957,

Madame est née à SAINT-NAZAIRE (44600) le 29 avril 1956.

Mariés à la mairie de HAGUENAU (67500) le 17 juillet 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 7 et 142. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 18 février 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 11 mars 2015, volume 2015P, numéro 2692.

Monsieur Patrick BIERLING, et Madame Marie Christine RAFFIN sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à CARQUEFOU, dont une copie est demeurée ci-jointe et annexée **Annexe n°7**

8°/ Monsieur Pawel Mariusz **RZYMSKI**, cadre gestion industrielle, et Madame Jolanta Dorota **KWIECIEN**, cadre achat, son épouse, demeurant ensemble à DOMPIERRE-SUR-YON (85170) 7 allée des Erables.

Monsieur est né à GDYNIA (POLOGNE) le 25 septembre 1976,

Madame est née à ZABRZE (POLOGNE) le 15 juin 1976.

Mariés à la mairie de GLIWICE (POLOGNE) le 27 décembre 2001 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 52 et 124. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 20 février 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 11 mars 2015, volume 2015P, numéro 2697.

Monsieur Pawel RZYMSKI, et Madame Jolanta KWIECIEN sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à LA ROCHE SUR YON, le 16 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°8**

9°/ Monsieur Pascal Jean-Marc Claude **MASSARD**, cadre, et Madame Isabelle Anne-Marie Géraldine **BUSNEL**, assistante commerciale, son épouse, demeurant ensemble à LA CHAPELLE-DU-LOU (35360) 1 Le Lohat.

Monsieur est né à RENNES (35000) le 22 novembre 1965,

Madame est née à RENNES (35000) le 17 décembre 1962.

Mariés à la mairie de LA CHAPELLE-DU-LOU (35360) le 9 août 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 51 et 58. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 29 janvier 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 24 février 2015, volume 2015P, numéro 2231.

Monsieur Pascal **MASSARD**, et Madame Isabelle **BUSNEL** sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à LA CHAPELLE DU LOU, le 18 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°9**

10°/ Monsieur Arnaud Philippe Donatien Frédéric **HERRMANN**, Directeur de Développement Durable, et Madame Emilie Sarah **DARME-HERRANZ**, Contrôleur aérien, son épouse, demeurant ensemble à LES LOGES-EN-JOSAS (78350) 1 rue de la Couronne.

Monsieur est né à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (73300) le 10 août 1979,

Madame est née à L'UNION (31240) le 1er octobre 1979.

Mariés à la mairie de CUGNAUX (31270) le 23 septembre 2005 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Vincent POIRAUD, notaire à NANTES, le 26 août 2005.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 90, 101, 128 et 136. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître GUICHOUX, notaire à NANTES, le 21 octobre 2015, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

Monsieur Arnaud **HERRMANN**, et Madame Emilie **DARME-HERRANZ** sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à LES LOGES EN JOSAS, le 16 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°10**

11°/ Monsieur Kévin René Maurice **LECUIVRE**, directeur général de la société Coppernic, et Madame Elodie Aurore **BARBOT**, voyageuse, son épouse, demeurant ensemble à ROUSSET (13790) Campagne Cornille Le Ribas-RD 56.

Monsieur est né à BREST (29200) le 14 janvier 1978,

Madame est née à TALENCE (33400) le 24 août 1978.

JMP

J

Mariés à la mairie d'AIX-EN-PROVENCE (13090) le 20 juin 2009 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 44 et 162. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 17 octobre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 4 novembre 2014, volume 2014P, numéro 10949.

Monsieur Kévin LECUIVRE, et Madame Elodie sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu de deux procurations sous seing privé en date à ROUSSET, l'une le 16 janvier 2016 et l'autre le 3 mars 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°11**

12°/ Monsieur Jean-Marc Claude René **RAFFESTIN**, chargé d'affaires, et Madame Kamélia Mouni **BENRAHMOUN**, professeur des écoles spécialisé, son épouse, demeurant ensemble à NOINTEL (95590) 29 rue du vieux potager.

Monsieur est né à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) le 16 août 1965,

Madame est née à BOLOGHINE (ALGERIE) le 27 janvier 1965.

Mariés à la mairie de PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 23 mai 1992 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 77, 99 et 139. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 20 janvier 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 2 février 2015, volume 2015P, numéro 1592.

Monsieur Jean-Marc RAFFESTIN, et Madame Kamélia BENRAHMOUN sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à NOINTEL, le 19 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°12**

13°/ Monsieur Christophe André Claude **MARTIN**, cadre salarié, demeurant à MURS-ERIGNE (49610) 17 rue Georges Brassens.

Né à FONTENAY-LE-COMTE (85200) le 9 mars 1970.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 55 et 189. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 12 janvier 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 2 février 2015, volume 2015P, numéro 1625.

Monsieur Christophe MARTIN, est représenté par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à ANGERS, le 14 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°13**

14° Monsieur Guy Jean Henri **MIGAUD**, directeur d'hôpital en retraite, et Madame Annick Marie **RICORDEL**, institutrice en retraite, son épouse, demeurant ensemble à PORT-LOUIS (56290) 6 rue Amiral Ronarch.

Monsieur est né à SAINT-NICOLAS-DE-REDON (44460) le 19 janvier 1949,

Madame est née à SAINT-NICOLAS-DE-REDON (44460) le 22 octobre 1946.

Mariés à la mairie de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (44460) le 26 juin 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 31, 36 et 154. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 7 janvier 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 2 février 2015, volume 2015P, numéro 1611.

Monsieur Guy MIGAUD, et Madame Annick RICORDEL sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à PORT-LOUIS, le 19 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-jointe et annexée **Annexe n°14**

15° Monsieur Christian Jean Marie **BOCHEREAU**, chargé de mission, époux de Madame Caroline Mireille Géraldine **PROVOST**, demeurant à REZE (44400) 42 avenue de la Libération "Le Cabestan".

Né à REDON (35600) le 8 février 1971.

Marié à la mairie de NANTES (44000) le 1er juin 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 70 et 186. Pour l'avoir acquis en instance de divorce aux termes d'un acte reçu par Maître GUICHOUX, notaire à NANTES, le 29 décembre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 23 janvier 2015, volume 2015P, numéro 1108.

Monsieur Christian BOCHEREAU est représenté par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à PORT-LOUIS, le 19 janvier 2016, dont l'originale est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°15**

16° Monsieur Christian Daniel Jacques **PANCHER**, retraité, demeurant à BAYEUX (14400) 56 rue Saint Laurent.

Né à LE MANS (72000) le 14 octobre 1948.

Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame Marie-Noëlle POTIER, suivant contrat reçu par Maître Michel RAUX, notaire à BAYEUX, le 12 avril 2014.

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Et Madame Marie-Noëlle **POTIER**, principale de collège, demeurant à BAYEUX (14400) 56 rue Saint Laurent.

Née à PONTIVY (56300) le 21 décembre 1956.

Célibataire.

sup 

De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Ayant conclu un pacte civil de solidarité entre eux, suivant contrat reçu par Maître Michel RAUX, notaire à BAYEUX, le 12 avril 2014.
Contrat non modifié depuis lors.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 64 et 127. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 31 décembre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 29 janvier 2015, volume 2015P, numéro 1201.

Monsieur Christian PANCHER, et Madame Marie-Noëlle POTIER sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à BAYEUX, le 18 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°16**

17°/ Monsieur Eric Paul André **PIOZIN**, fonctionnaire au ministère enseignement supérieur, et Madame Maud Simone Adrienne **ANGOT**, monitrice, son épouse, demeurant ensemble à TILLIERES-SUR-AVRE (27570) 3 route de la Butte Lieudit "Les Tertres.
Monsieur est né à LE BOUSCAT (33110) le 7 septembre 1958,
Madame est née à PACY-SUR-EURE (27120) le 17 juillet 1965.
Mariés à la mairie de BUIS-SUR-DAMVILLE (27240) le 7 juillet 1990 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 48 et 180. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître GUICHOUX, notaire à NANTES, le 12 décembre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 31 décembre 2014, volume 2014P, numéro 12969.

Monsieur Eric PIOZIN et Madame Maud ANGOT sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à TILLIERS SUR AVRE, le 16 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°17**

18°/ Madame Leslie Colette Jeanine **HEUZE**, Médecin, demeurant à CAEN (14000) 18 rue de Bellevue.
Née à CAEN (14000) le 15 octobre 1971.
Divorcée de Monsieur Ludovic Michel Claude **LECORNU** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de CAEN (14000) le 25 avril 2012, et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 56 et 137. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 16 octobre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 4 novembre 2014, volume 2014P, numéro 10958.

Madame Leslie HEUZE est représenté par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à CAEN, le 14 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-jointe et annexée **Annexe n°18**

19°/ Monsieur Nicolas PHILIPPOTIN, Officier de gendarmerie, et Madame Nathalie Jeanne Marie Laurentine CARTAUD, Militaire, son épouse, demeurant ensemble à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) 3 rue de la Martelle.

Monsieur est né à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) le 7 mai 1975,

Madame est née à BORDEAUX (33000) le 2 mai 1972.

Mariés à la mairie de PAU (64000) le 9 décembre 2000 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 35 et 153. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 16 octobre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 4 novembre 2014, volume 2014P, numéro 10957.

Monsieur Nicolas PHILIPPOTIN et Madame Nathalie CARTAUD sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date à ISSY LES MOULINEAUX, le 4 février 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé. **Annexe n°19**

20°/ Monsieur Sébastien Claude Jean-Louis FAVEY, V.R.P., et Madame Sidonie Marie Lucienne COTARD, secrétaire, son épouse, demeurant ensemble à NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS (72600) La Vallée.

Monsieur est né à ALENCON (61000) le 15 février 1971,

Madame est née à ALENCON (61000) le 7 juillet 1977.

Mariés à la mairie de LA MESNIERE (61560) le 21 juillet 2001 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 47 et 165. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 1er octobre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 23 octobre 2014, volume 2014P, numéro 10564.

Monsieur Sébastien FAVEY et Madame Sidonie COTARD sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notariale, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 20 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°20**

21°/ La Société dénommée ADI, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, dont le siège est à BONCHAMP-LES-LAVAL (53960) La Petite Béhaudière Chemin du Préfet, identifiée au SIREN sous le numéro 801756776 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 37 et 155. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 19 mars 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 2 avril 2015, volume 2015P, numéro 3449.

SMP



La société ADI est représentée à l'acte par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, clerk de notaire, domiciliée de par ses fonctions à NANTES, 1 mail du Front Populaire, en vertu des pouvoirs qui lui ont été consentis par Madame Carole AUROYE, gérante, domicilié à BONCHAMP-LES-LAVAL (53960, La Petite Béhaudière, Chemin du Préfet, suivant procuration sous seing privé en date du 20 février 2016 dont la numérisation de l'original est demeuré annexé aux présentes, **Annexe n°21**

22°/ Monsieur Nicolas **BLEUNVEN**, kinésithérapeute, demeurant à NANTES (44000) 8 rue de la Haute-Forêt.
Né à QUIMPER (29000) le 3 juillet 1981.
Célibataire.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Et Mademoiselle Emmanuelle Marie Yolande **ALIX**, professeur des écoles, demeurant à NANTES (44000) 8 rue de la Haute-Forêt.
Née à RENNES (35000) le 13 juillet 1981.
Célibataire.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Ayant conclu un pacte civil de solidarité entre eux le 15 mars 2007, enregistré au greffe du Tribunal d'instance de CHARENTON-LE-PONT le 15 mars 2007.
Contrat non modifié depuis lors.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 54 et 168. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 9 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 22 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7208.

Monsieur Nicolas BLEUNVEN et Madame Emmanuelle ALIX sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 2 février 2016, dont une copie est demeurée ci-jointe et annexée **Annexe n°22**

23°/ La Société dénommée **SCI DU VIVIER**, Société civile immobilière au capital de 184.000,00 €, dont le siège est à GIZY (02350), 10 rue du Vivier, identifiée au SIREN sous le numéro 493038954 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-QUENTIN.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 43 et 161. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 1^{er} septembre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 3 septembre 2014, volume 2014P, numéro 8903.

La société SCI DU VIVIER est représentée à l'acte par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, clerk de notaire, domiciliée de par ses fonctions à NANTES, 1 mail du Front Populaire, en vertu des pouvoirs qui lui ont été consentis par Alain STARZYNSKI, gérant, suivant procuration sous seing privé en date du 18 janvier 2016 dont la numérisation de l'original est demeuré annexé aux présentes **Annexe n°23**

24°/ Monsieur Thierry Raphael Jules **PERARD**, Automaticien, et Madame Nathalie **BROYER**, sage femme, son épouse, demeurant ensemble à VRIGNE-AUX-BOIS (08330) 15 rue Arthur Rimbaud.

Monsieur est né à VOUZIERES (08400) le 24 août 1965,
Madame est née à VOUZIERES (08400) le 20 janvier 1968.
Mariés à la mairie de VOUZIERES (08400) le 7 juillet 1990 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.
 Madame est de nationalité française.
 Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire du lot 66. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 4 septembre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 17 septembre 2014, volume 2014P, numéro 9349.

Monsieur Thierry PERARD et Madame Nathalie BROYER sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 14 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°24**

25°/ Monsieur Jean-Louis François Roger **DUPONT**, président du conseil d'administration, et Madame Marie Nelly Gabrielle Dominique **GROIZARD**, directrice générale, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS (44680) 10 La Maison Bertin.

Monsieur est né à MACHECOUL (44270) le 26 juillet 1962,
 Madame est née à VUE (44640) le 7 mai 1964.

Mariés à la mairie de VUE (44640) le 5 octobre 1991 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Luc BRITON, notaire à BOURGNEUF-EN-RETZ, le 10 septembre 1991.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
 Monsieur est de nationalité française.
 Madame est de nationalité française.
 Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 57 et 181. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 10 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 23 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7360

Monsieur Jean-Louis DUPONT et Madame Marie GROIZARD sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 9 février 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°25**

26°/ Monsieur Claude Henri Yves **MARZIN**, directeur administratif, et Madame Stéphanie Jeanne **CARIOU**, gérante architecte paysagiste, son épouse, demeurant ensemble à LE RELECQ-KERHUON (29480) 10 rue Victor Segalen.

Monsieur est né à QUIMPER (29000) le 4 décembre 1964,
 Madame est née à QUIMPER (29000) le 4 mai 1971.

Mariés à la mairie de PLEUVEN (29170) le 25 août 2001 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques SALAUN, notaire à PLONEOUR-LANVERN (29720), le 9 juin 2001.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
 Monsieur est de nationalité française.
 Madame est de nationalité française.
 Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 45 et 163. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître NEAU, notaire à NANTES, le 22 août 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 27 août 2014, volume 2014P, numéro 8678.

Monsieur Claude MARZIN et Madame Stéphanie CARIOU sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 15 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-jointe et annexée **Annexe n°26**

27°/ Monsieur Jean-Louis Bernard **DEVIC**, adjoint production agro-alimentaire, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE (85180) 20 rue Gilbert Bécaud.
Né à MILLAU (12100) le 27 décembre 1974.
Célibataire.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Et Madame Gwénaëlle Marie Paule **CORRIOU**, responsable service urbanisme, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE (85180) 20 rue Gilbert Bécaud.
Née à DINEAULT (29150) le 2 juin 1974.
Célibataire.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Ayant conclu un pacte civil de solidarité entre eux le 5 juillet 2006, enregistré au greffe du Tribunal d'instance de MELUN
Contrat non modifié depuis lors.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 62 et 132. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, 30 juin 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 7 juillet 2014, volume 2014P, numéro 6540.

Monsieur Jean-Louis DEVIC et Madame Gwénaëlle CORRIOU sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 26 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°27**

28°/ Madame Brigitte Marie Luce Gilberte **PITARD**, orthophoniste, demeurant à BATZ-SUR-MER (44740) 19 rue du Pré de Mesberen.
Née à SAINT-NAZAIRE, SECTION IMMACULÉE (44600) le 4 février 1956.
Divorcée de Monsieur Lionel Yves Etienne **PAUL** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de SAINT-NAZAIRE (44600) le 7 juin 2010, et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 53 et 167. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, 7 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 22 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7213.

Madame Brigitte PITARD est représenté par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 5 février 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°28**

29°/ Madame Michèle Jeannine Bernadette **YVON**, retraitée, demeurant ensemble à AVRILLE (49240) 24 Bis rue Georges Pompidou.
Madame est née à LE MANS (72000) le 13 mars 1951.
Veuve de Monsieur Alain Constant Emile **COSSET** et non remariée.
Madame est de nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale

Monsieur Benoit Bertrand **COSSET**, ingénieur, demeurant à PARIS 9^{ème} arrondissement (75009), 81 rue Saint Lazare.

Né à ANGERS (49000), le 17 janvier 1988.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Frédéric Louis Paul **COSSET**, professeur des Ecoles, époux de Madame Emmanuelle Carmen Camille **MARTIN**, demeurant à PRUILLE (49220), 6 allée du Chapeau de Marc.

Né à ANGERS (49000), le 22 septembre 1975.

Marié à la mairie d'AVRILLE (49240), le 16 juin 2007 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Fabrice Christian **COSSET**, technicien de maintenance, demeurant à AVRILLE (49240), 5 rue des Genêts.

Né à LE MANS (72000), le 20 juin 1972.

Célibataire.

Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame Virginie Annie Renée **RENAULT** aux termes d'une convention enregistrée au Tribunal d'Instance d'Angers, le 3 février 2015.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire du lot 16. Pour l'avoir acquis aux termes des actes suivants :

- Acquisition reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, 28 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 30 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7716 ;
- Attestation de propriété suite au décès de Monsieur Alain **COSSET** reçu par Maître FALLOURD, notaire à AVRILLE, le 28 avril 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier service de NANTES, le 21 mai 2015, volume 2015P, numéro 5084.

Madame Michèle **COSSET** est représentée par Monsieur Julien **HEMERY-PIVARD**, collaborateur notariale, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 13 janvier 2016.

Monsieur Benoit **COSSET** est représenté par Monsieur Julien **HEMERY-PIVARD**, collaborateur notariale, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 3 mars 2016.

Monsieur Frédéric **COSSET** est représenté par Monsieur Julien **HEMERY-PIVARD**, collaborateur notariale, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 4 mars 2016.

Monsieur Fabrice **COSSET** est représenté par Monsieur Julien **HEMERY-PIVARD**, collaborateur notariale, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 3 mars 2016.

La copie des procurations est annexée aux présentes. **Annexe n°29**

30°/ Monsieur Loïc Daniel Jacques **BRUNEAU**, employé SETRAM, et Madame Katia Denise Bernadette **AUBIER**, employée CAF, son épouse, demeurant ensemble à LE-MANS (72100) 139 rue Henri Champion.

Monsieur est né à LE MANS (72000) le 9 janvier 1967,
Madame est née à LE MANS (72000) le 31 août 1967.

Mariés à la mairie de LE MANS (72000) le 3 septembre 1994 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacky EMONNET, notaire à PONTVALLAIN (72510), le 26 août 1994.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 72 et 166. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, 28 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 30 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7728.

Monsieur Loïc BRUNEAU et Madame Katia AUBIER sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 16 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé. **Annexe n°30**

31°/ Monsieur Sylvain Claude Denis **AGENEAU**, Ingénieur, et Madame Marion Jacqueline Chantal **LECHEVALIER**, cadre de gestion administrative, son épouse, demeurant ensemble à CHANTEPIE (35135) 50 rue de Blosne.

Monsieur est né à CHOLET (49300) le 18 octobre 1977,

Madame est née à AVRANCHES (50300) le 18 mars 1978.

Mariés à la mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE (85290) le 24 juillet 2010 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 63 et 126. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, 7 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 22 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7223.

Monsieur Sylvain AGENEAU et Madame Marion LECHEVALLIER sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu de deux procurations sous seing privé l'une en date des 22 février et l'autre en date du 14 mars 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé. **Annexe n°31**

32°/ Monsieur Thierry Lucien Etienne **DUVERNE**, attaché juridique, et Madame Christine Marie Claudine **SAMAIN**, assistante formation, son épouse, demeurant ensemble à REIMS (51100) 22 Chaussée Bocquaine.

Monsieur est né à NUIITS-SAINT-GEORGES (21700) le 22 janvier 1951,

Madame est née à REIMS (51100) le 8 décembre 1962.

Mariés à la mairie de SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT (02820) le 10 septembre 1988 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 82 et 140. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 4 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 21 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7134.

Monsieur Thierry DUVERNE et Madame Christine SAMAIN sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 20 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé. **Annexe n°32**

33°/ Monsieur Jean-Yves Charles Auguste **MARTIN**, cadre commercial ALLIANZ, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON (85000) 91 rue de Renou.
Né à LA CHATRE (36400) le 20 novembre 1960.
Célibataire.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Et Madame Françoise Yvonne Julia **RAYMOND**, praticien hospitalier, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON (85000) 91 rue de Renou.
Née à TOURS (37000) le 10 février 1963.
Célibataire.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Ayant conclu un pacte civil de solidarité entre eux le 3 juillet 2009, enregistré au greffe du Tribunal d'instance de LA ROCHE-SUR-YON le 3 juillet 2009.
Contrat non modifié depuis lors.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 81 et 184. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître NEAU, notaire à NANTES, le 19 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 24 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7448.

Monsieur Jean-Yves **MARTIN** et Madame Françoise **RAYMOND** sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notariale, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 18 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°33**

34°/ Monsieur Jean-Luc **SALIOU**, retraité, et Madame Joselyne **ARZEL**, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-PABU (29830) 38 rue de Corn Ar Gazel.
Monsieur est né à BREST (29200) le 20 juillet 1951,
Madame est née à LANILDUT (29840) le 28 décembre 1951.
Mariés à la mairie de BREST (29200) le 2 août 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 74 et 143. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître GUICHOUX, notaire à NANTES, le 29 août 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 3 septembre 2014, volume 2014P, numéro 8901.

Monsieur Jean-Luc **SALIOU** et Madame Joselyne **ARZEL** sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 14 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé. **Annexe n°34**

35°/ Monsieur Thierry Jean-Marie René **VALIN**, chef d'entreprise, et Madame Nathalie Marie **SEGAUD**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à **MOUZEIL** (44850) 16 rue Bellevue.

Monsieur est né à **NANTES** (44000) le 15 mars 1968,

Madame est née à **NOZAY** (44170) le 6 mai 1967.

Mariés à la mairie de **MARSAC-SUR-DON** (44170) le 4 mai 1990 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 75, 94 et 123. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître **GUICHOUX**, notaire à **NANTES**, le 3 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 7 juillet 2014, volume 2014P, numéro 6537.

Monsieur **Thierry VALIN** et Madame **Nathalie SEGAUD** sont représentés par Monsieur **Julien HEMERY-PIVARD**, collaborateur notarial, élisant domicile à **NANTES**, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 14 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°35**

36°/ Monsieur **Thomas Emile Nicolas POPOWSKI**, gynécologue, demeurant à **MONTGERON** (91230) 32 Ter rue Rosalie.

Né à **VILLENEUVE-SAINT-GEORGES** (94190) le 6 septembre 1979.

Divorcé de Madame **Cécilia Marie Rosalie DAVID** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de **PARIS** (75001) le 26 avril 2011, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 71 et 156. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître **TABURET**, notaire à **NANTES**, le 25 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 30 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7724.

Monsieur **Thomas POPOWSKI** est représenté par Monsieur **Julien HEMERY-PIVARD**, collaborateur notarial, élisant domicile à **NANTES**, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 23 février 2016, dont une copie est demeurée ci-jointe et annexée **Annexe n°36**

37°/ Monsieur **Badr EL HARIRI**, kinésithérapeute, demeurant à **PARIS 6ÈME ARRONDISSEMENT** (75006) 90 rue d'Assas.

Né à **CLERMONT-FERRAND** (63000) le 19 octobre 1978.

Célibataire.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Et Mademoiselle **Erell Marie LE MINEZ**, assistante de direction, demeurant à **PARIS 6ÈME ARRONDISSEMENT** (75006) 90 rue d'Assas.

Née à **SAINT-GERMAIN-EN-LAYE** (78100) le 7 mars 1977.

Célibataire.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Ayant conclu un pacte civil de solidarité entre eux le 25 mars 2009, enregistré au greffe du Tribunal d'instance de **PARIS 6ÈME ARRONDISSEMENT**.

Contrat non modifié depuis lors.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 46, 76 et 164. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 11 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 23 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7359.

Monsieur Badr EL HARIRI et Madame Erell LE MINEZ sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 20 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé. **Annexe n°37**

38°/ Monsieur Erwan Jean Claude ARNAUDEAU, directeur logistique, et Madame Marina Reine Nicole BIRE, secrétaire, son épouse, demeurant ensemble à GENESTON (44140) 6 chemin des Bois.

Monsieur est né à NANTES (44000) le 11 mai 1979,

Madame est née à NANTES (44000) le 14 octobre 1979.

Mariés à la mairie de GENESTON (44140) le 16 août 2003 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 80 et 125. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître BOUCHE, notaire à NANTES, le 9 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 22 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7207.

Monsieur Erwan ARNAUDEAU et Madame Marina ARNAUDEAU sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 19 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°38**

39°/ Monsieur Olivier Cyrille LEFFRAY, logisticien, et Madame Elise-Marie Thérèse Louise LEBALLEUR, auxiliaire de puériculture, son épouse, demeurant ensemble à RUILLE-EN-CHAMPAGNE (72240) 3 Le Clos du Fresne.

Monsieur est né à LE MANS (72000) le 13 octobre 1965,

Madame est née à LE MANS (72000) le 21 mars 1965.

Mariés à la mairie de RUILLE-EN-CHAMPAGNE (72240) le 21 juillet 1990 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 61 et 179. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 18 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 24 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7385.

Monsieur Olivier LEFFRAY et Madame Elise-Marie LEBALLEUR sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 17 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°39**

40°/ Monsieur Jean Pierre Henri Marie PAVAGEAU, retraité, et Madame Hélène Marie Gabrielle BORDERON, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à REMOUILLE (44140) 1 La Pironnière.

Monsieur est né à REMOUILLE (44140) le 17 mai 1952,

Madame est née à AIGREFEUILLE-SUR-MAINE (44140) le 10 avril 1953.

Mariés à la mairie d'AIGREFEUILLE-SUR-MAINE (44140) le 11 mars 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 6 et 176. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 4 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 21 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7129.

Monsieur Jean PAVAGEAU et Madame Hélène BORDERON sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 15 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°40**

41°/ Monsieur Corneliu-Malin SAVOIU, médecin, et Madame Christèle Thérèse Colette Denise BRIAND, infirmière, son épouse, demeurant ensemble à SAINT HERBLAIN (44800) 23 avenue de la Concorde.

Monsieur est né à BUCAREST (ROUMANIE) le 10 octobre 1964,

Madame est née à NANTES (44000) le 20 août 1966.

Mariés à la mairie de NANTES (44000) le 7 octobre 1994 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 79 et 169. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 1^{er} août 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 5 août 2014, volume 2014P, numéro 7976.

Monsieur Corneliu-Malin SAVOIU et Madame Christèle BRIAND sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 20 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°41**

42°/ La Société dénommée **HARMONIE HABITAT SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERÉ**, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 5.328.876,00 €, dont le siège est à SAINT HERBLAIN CEDEX (44816) , 8 avenue des Thébaudières BP 70344, identifiée au SIREN sous le numéro 868801523 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 3, 4, 5, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 29, 30, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111 et 112. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 30 juin 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 7 juillet 2014, volume 2014P, numéro 6544.

La Société dénommée **HARMONIE HABITAT SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERÉ** est représentée à l'acte par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notariale, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé donné par Monsieur MAJOU, en date du 26 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°42**

Monsieur MAJOU est domicilié à SAINT HERBLAIN, 8, Avenue des Thébaudières, agissant en sa qualité de Directeur Général de ladite société, nommé à cette fonction aux termes d'une délibération du conseil d'administration en date du 26 juin 2006 et renouvelé dans

ses fonctions aux termes d'une décision du conseil d'administration en date du 15 juin 2011, dont une copie est demeurée annexée aux présentes. **Annexe n°43**

43°/ Monsieur Jean-Claude **LODS**, directeur territorial - Conseil Général 14, et Madame Christiane Hélène Louise Marie **FRANCOIS**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à BERNIERES-SUR-MER (14990) 107 rue des Pèlerins.

Monsieur est né à PARIS (75020) le 1er février 1954,

Madame est née à LES BIARDS (50540) le 18 avril 1954.

Mariés à la mairie de LES BIARDS (50540) le 2 août 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Et Monsieur Simon **LODS**, ingénieur informaticien, demeurant à NANTES (44000) 17 rue François Evellin.

Né à CAEN (14000) le 31 mars 1985.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 84, 85 et 188. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 19 novembre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 8 décembre 2014, volume 2014P, numéro 12080.

Monsieur Jean-Claude LODS, Madame Christiane FRANCOIS et Monsieur Simon LODS sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 16 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°44**

44°/ Monsieur Emmanuel Jean-Claude **PHILLIPPS**, infirmier, et Madame Claire Sophie Béatrice **HARIVEL**, infirmière, son épouse, demeurant ensemble à DOUVRES-LA-DELIVRANDE (14440) 5 rue de Bayeux.

Monsieur est né à LE HAVRE (76600) le 29 juillet 1964,

Madame est née à CAEN (14000) le 10 juillet 1971.

Mariés à la mairie de DOUVRES-LA-DELIVRANDE (14440) le 21 septembre 2013 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 73 et 138. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 4 novembre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 26 novembre 2014, volume 2014P, numéro 11713.

Monsieur Emmanuel PHILLIPPS, Madame Claire HARIVEL sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 16 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°45**

sup

45°/ Monsieur Maxime Laurent GUEGAN, kinésithérapeute, demeurant à SAINT-HERBLAIN (44800) 2 rue de Quimper.

Né à LORIENT (56100) le 2 juin 1986.

Célibataire.

Ayant conclu un pacte civil de solidarité le 2 avril 2014 avec Mademoiselle Maïlys Sandrine RAHMANI, enregistré au greffe du Tribunal d'instance de NANTES le

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Et Mademoiselle Maïlys Sandrine RAHMANI, kinésithérapeute, demeurant à SAINT-HERBLAIN (44800) 2 rue de Quimper.

Née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 30 janvier 1987.

Célibataire.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Ayant conclu un pacte civil de solidarité entre eux le 2 avril 2014, enregistré au greffe du Tribunal d'instance de NANTES

Agissant en qualité de propriétaire des lots 17 et 141. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 23 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 29 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7633.

Monsieur Maxime GUEGAN et Madame Maïlys RAHMANI sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu de deux procurations sous seing privé en date des 14 janvier et 4 mars 2016, dont les copies sont demeurées ci-jointe et annexées **Annexe n°46**

46°/ Monsieur Yann André Christophe VERNET, Ingénieur, et Madame Aurélie Albertine Annick BEYNIER, Enseignant Chercheur, son épouse, demeurant ensemble à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 76 rue de Billancourt.

Monsieur est né à BAYEUX (14400) le 21 février 1976,

Madame est née à CAEN (14000) le 22 juillet 1980.

Mariés à la mairie de CAEN (14000) le 5 août 2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 177 et 83. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 10 décembre 2015, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

Monsieur Yann VERNET et Madame Aurélie BEYNIER sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 10 février 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°47**

47°/ Monsieur Tugdual GRALL, Cadre, et Madame Virginie LOZINGO, employée, son épouse, demeurant ensemble à LA CHAPELLE-HEULIN (44330) 21 rue Des Violières.

Monsieur est né à SAINT-BRIEUC (22000) le 3 juin 1973,

Madame est née à NANTERRE (92000) le 8 décembre 1973.

Mariés à la mairie de LA CHAPELLE-HEULIN (44330) le 5 septembre 2009 sous le régime de la participation aux acquêts, tel qu'il est défini par les articles 1569 et suivants du Code civil, en vertu du contrat de mariage reçu par Maître François BAZIN, notaire à SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES (44450), le 4 septembre 2009.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.
 Madame est de nationalité française.
 Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 38, 157 et 40. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 10 décembre 2015, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

Monsieur Tugdual GRALL et Madame Virginie LOZINGO sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 9 février 2016, dont une copie est demeurée ci-jointe et annexée **Annexe n°48**

48°/ Monsieur Ludovic Eric **PORTALIER-JEUSSE**, ingénieur informatique, et Madame Constance Claire Françoise **BENECH**, cadre commerciale, son épouse, demeurant ensemble à FONTENAY-AUX-ROSES (92260) 6 rue René Isidore.

Monsieur est né à FONTENAY-AUX-ROSES (92260) le 6 avril 1974,

Madame est née à PARIS 8ÈME ARRONDISSEMENT (75008) le 2 septembre 1976.

Mariés à la mairie de SOUEICH (31160) le 25 juillet 2003 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Joseph PUEL, notaire à VALLON-PONT-D'ARC (07150), le 3 juillet 2003.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire du lot 60. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 24 décembre 2015, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

Monsieur Ludovic PORTALIER-JEUSSE et Madame Constance BENECH sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 24 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°49**

49°/ Madame Laetitia Marie Clémentine **LANGLO**, Infirmière Libérale, demeurant à SAINT-AVE (56890) 26 allée de Kerozer.

Née à VANNES (56000) le 30 mars 1972.

Célibataire.

Ayant conclu un pacte civil de solidarité le 29 juin 2015 avec Monsieur Christophe Maurice Jean LE BERT, enregistré au greffe du Tribunal d'instance de VANNES le 29 juin 2015.

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale

Agissant en qualité de propriétaire du lot 68. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 4 février 2016, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

Madame Laetitia LANGLO est représenté par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 16 février 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°50**

50°/ Monsieur Sylvain **TOUCHAIS**, ingénieur, et Madame Sandrine Nathalie **BERT**, ingénieur, son épouse, demeurant ensemble à ORSAY (91400) 84 rue Aristide Briand.

JVP 

Monsieur est né à SURESNES (92150) le 28 juillet 1975,

Madame est née à FONTENAY-AUX-ROSES (92260) le 31 décembre 1975.

Mariés à la mairie de VILLEBON-SUR-YVETTE (91140) le 19 juin 1999 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Philippe CHANSAC, notaire à LE MESNIL SAINT DENIS (78320), le 8 juin 1999.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 34 et 152. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître NEAU, notaire à NANTES, le 12 février 2016, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

Monsieur Sylvain TOUCHAIS et Madame Sandrine BERT sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 19 février 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°51**

51°/ Monsieur Stéphane Bruno Franck **LAMBERT**, manager métier, et Madame Christèle Magali Sophie **BOUCHARD**, préparatrice en pharmacie, son épouse, demeurant ensemble à PERIERS-SUR-LE-DAN (14112) 26 rue du Hameau.

Monsieur est né à VIRE (14500) le 1er février 1969,

Madame est née à VIRE (14500) le 25 septembre 1971.

Mariés à la mairie de VIRE (14500) le 23 juillet 1994 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 59 et 122. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître NEAU, notaire à NANTES, le 24 octobre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 10 novembre 2014, volume 2014P, numéro 11133.

Monsieur Stéphane LAMBERT et Madame Christèle BOUCHARD sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 17 janvier 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°52**

52°/ Monsieur Yvon Claude Roger Olivier **JARNY**, retraité, et Madame Marie-Agnès Josèphe Denise **LÉCUYER**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à LA BERNERIE-EN-RETZ (44760) 11 boulevard Georges Clémenceau.

Monsieur est né à TOUVOIS (44650) le 5 janvier 1950,

Madame est née à FROSSAY (44320) le 27 décembre 1949.

Mariés à la mairie de MACHECOUL (44270) le 1er septembre 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de propriétaire des lots 91, 182, 183 et 98. Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 16 mars 2016, dont une copie authentique est en cours de publication.

Monsieur Yvon JARNY et Madame Marie-Agnès LECUYER sont représentés par Monsieur Julien HEMERY-PIVARD, collaborateur notarial, élisant domicile à NANTES, 1 Mail du Front Populaire en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 16 mars 2016, dont l'original est demeuré ci-joint et annexé **Annexe n°53**

L'ensemble des comparants sont ci-après nommés, les REQUERANTS.

Les **REQUERANTS** agissant en qualité de seuls propriétaires de l'intégralité des parties divisées et indivises composant l'ensemble immobilier en cours de construction objet des présentes. Les **REQUERANTS** ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

En effet, les **REQUERANTS** déclare :

- Que les présentes n'affectent pas la consistance des lots de copropriété ;
- le modificatif du règlement de copropriété ne modifie pas la fraction des parties communes.

L'immeuble ci-dessus désigné n'a pas été livré. Par conséquent, aucune assemblée générale n'a été organisée.

A ce jour, le régime de la copropriété n'est pas applicable à l'immeuble objet des présentes. En effet, dans le cas d'immeuble à construire, le syndicat des copropriétaires naît à compter de l'achèvement de l'immeuble et à partir du moment où il existe deux lots distincts appartenant à des personnes différentes. Tant que le statut de la copropriété n'est pas entré en vigueur et que le syndicat des copropriétaires n'existe pas, les futures parties communes sont placées le cas échéant sous le régime de l'indivision.

DECLARATIONS DES PARTIES SUR LEUR CAPACITE

Les parties, et le cas échéant leurs représentants, attestent que rien ne peut limiter leur capacité pour l'exécution des engagements qu'elles prennent aux présentes et elles déclarent notamment:

- Que leurs caractéristiques indiquées en tête des présentes telles que nationalité, domicile, siège, état civil, capital, numéro d'immatriculation, sont exactes.
- Qu'elles ne sont pas en état de cessation de paiement, de redressement ou liquidation judiciaire ou sous procédure de sauvegarde des entreprises.
- Qu'elles n'ont pas été associées dans une société mise en liquidation judiciaire suivant jugement publié depuis moins de cinq ans et dans laquelle elles étaient tenues indéfiniment et solidairement ou seulement conjointement, du passif social, ce délai de cinq ans marquant la prescription des actions de droit commun et de celle en recouvrement à l'endroit des associés (BOI-REC-SOLID-20-10-20-20120912).
- Qu'elles ne sont concernées, en ce qui concerne les personnes physiques :
 - . Par aucune des mesures légales des majeurs protégés sauf, le cas échéant, ce qui peut être spécifié aux présentes pour le cas où l'une d'entre elles ferait l'objet d'une telle mesure.
 - . Par aucune des dispositions du Code de la consommation sur le règlement des situations de surendettement.
- Qu'elles ne sont concernées, en ce qui concerne les personnes morales :
 - . Par aucune demande en nullité ou dissolution.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile en leur demeure ou siège respectif.

JVP

J

Toutefois, pour la publicité foncière, l'envoi des pièces et la correspondance s'y rapportant, domicile est élu en l'office notarial.

Préalablement au Modificatif du règlement de copropriété, objet du présent titre, les requérants ci-dessus dénommés ont tout d'abord exposé ce qui suit :

EXPOSE PRELIMINAIRE

I – DESIGNATION GENERALE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Un ensemble immobilier situé à NANTES (LOIRE-ATLANTIQUE) 44200 16 Rue Anatole de Monzie, 1, 3 rue des Boires :

Un ensemble immobilier dénommé ORIGAMI, destiné à comprendre à son achèvement :

- Un bâtiment unique élevé de treize étages sur rez-de-chaussée et sous-sol ;
- Aménagements extérieurs paysagers.

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
DT	130	16 rue Anatole de Monzie	00 ha 11 a 28 ca
DT	131	16 rue Anatole de Monzie	00 ha 00 a 96 ca
DT	132	16 rue Anatole de Monzie	00 ha 00 a 31 ca
DT	133	1 rue Anatole de Monzie	00 ha 08 a 02 ca
DT	134	1 rue Anatole de Monzie	00 ha 01 a 88 ca
DT	135	1 rue Anatole de Monzie	00 ha 01 a 63 ca

Total surface : 00 ha 24 a 08 ca

Etant ici précisé, savoir :

- Que les parcelles cadastrées section DT 130 à 132 proviennent de la division en trois parcelles d'une parcelle de plus grande importance cadastrée section DT 43 d'une contenance de 12a 35ca ;
- Que les parcelles cadastrées section DT 133 à 135 proviennent de la division en trois parcelles d'une parcelle de plus grande importance cadastrée section DT 44 d'une contenance de 11a 15ca ;

Tel qu'il résulte d'un procès-verbal de cadastre numéro 14801 vérifié et numéroté en date du 25 avril 2014 en cours de publication au Service de la Publicité Foncière de NANTES.

Un extrait de plan cadastral du BIEN est annexé. **Annexe n°54**

II – ORGANISATION JURIDIQUE DES BIENS IMMOBILIERS

L'immeuble a fait l'objet d'un état descriptif de division - règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, Notaire à NANTES le 28 mai 2014 dont une copie authentique a été publiée au 1^{er} bureau des hypothèques de NANTES, le 6 juin 2014, volume 2014P, numéro 5450.

III – EFFET RELATIF

Les requérants sont propriétaires des lots objets du présent modificatif savoir :

Lots 1, 2, 10, 20, 25, 26, 27, 28, 32, 33, 39, 41, 49, 86, 87, 88, 89, 92, 93, 95, 96, 97, 100, 102, 103, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 129, 130, 131, 133, 134, 135, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 158, 159, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 185, 187, 190 et 191 (SCCV MONZIE) :

Concernant la parcelle anciennement cadastrée section DT, numéro 43 :

Acquisition suivant acte reçu par Maître Pierre NÉAU notaire à NANTES le 31 mars 2014, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1ER le 3 avril 2014, volume 2014P, numéro 3481.

Concernant la parcelle anciennement cadastrée section DT, numéro 44 :

Acquisition suivant acte reçu par Maître Pierre-Yves ODY notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE le 31 mars 2014, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de NANTES 1ER le 9 avril 2014, volume 2014P, numéro 3648.

Lot 69 (Monsieur CANESE et Madame TOCK) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître BOUCHE, notaire à NANTES, le 26 novembre 2015, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

Lot 50 (Monsieur et Madame TUDURI) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 25 novembre 2015, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

Lots 78 et 67 (Monsieur et Madame GRUBIT) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 13 novembre 2015, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

Lots 65 et 178 (Monsieur et Madame HUDELLOT) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître BOUCHE, notaire à NANTES, le 30 janvier 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 24 février 2015, volume 2015P, numéro 2235.

Lots 42 et 160 (Monsieur et Madame Jérôme MARTIN) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 10 février 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 3 mars 2015, volume 2015P, numéro 2449.

Lots 7 et 142 (Monsieur et Madame BIERLING) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 18 février 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 11 mars 2015, volume 2015P, numéro 2692.

Lots 52 et 124 (Monsieur et Madame RZYMSKI) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 20 février 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 11 mars 2015, volume 2015P, numéro 2697.

Lots 51 et 58 (Monsieur et Madame MASSARD) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 29 janvier 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 24 février 2015, volume 2015P, numéro 2231.

Lots 90, 101, 128 et 136 (Monsieur et Madame HERRMANN) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître GUICHOUX, notaire à NANTES, le 21 octobre 2015, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

Lots 44 et 162 (Monsieur et Madame LECUIVRE) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 17 octobre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 4 novembre 2014, volume 2014P, numéro 10949.

Lots 77, 99 et 139 (Monsieur et Madame RAFFESTIN) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 20 janvier 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 2 février 2015, volume 2015P, numéro 1592.

Lots 55 et 189 (Monsieur Christophe MARTIN) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 12 janvier 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 2 février 2015, volume 2015P, numéro 1625.

Lots 31, 36 et 154 (Monsieur et Madame MIGAUD) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 7 janvier 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 2 février 2015, volume 2015P, numéro 1611.

Lots 70 et 186 (Monsieur BOCHEREAU) :

Pour l'avoir acquis en instance de divorce aux termes d'un acte reçu par Maître GUICHOUX, notaire à NANTES, le 29 décembre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 23 janvier 2015, volume 2015P, numéro 1108.

Lots 64 et 127 (Monsieur PANCHER et Madame POTIER) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 31 décembre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 29 janvier 2015, volume 2015P, numéro 1201.

Lots 48 et 180 (Monsieur et Madame POIZIN) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître GUICHOUX, notaire à NANTES, le 12 décembre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 31 décembre 2014, volume 2014P, numéro 12969.

Lots 56 et 137 (Madame HEUZE) :

Pour l'avoir acquis en instance de divorce aux termes d'un acte reçu par Maître GUICHOUX, notaire à NANTES, le 29 décembre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 23 janvier 2015, volume 2015P, numéro 1108.

Lots 35 et 153 (Monsieur et Madame PHILIPPOTIN) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 16 octobre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 4 novembre 2014, volume 2014P, numéro 10957.

Lots 47 et 165 (Monsieur et Madame FAVEY) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 1er octobre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 23 octobre 2014, volume 2014P, numéro 10564.

Lots 37 et 155 (La société ADD)

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 19 mars 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 2 avril 2015, volume 2015P, numéro 3449.

Lots 54 et 168 (Monsieur BLEUNVEN et Madame ALIX) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 9 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 22 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7208.

Lots 43 et 161 (la société SCI DU VIVIER) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 1^{er} septembre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 3 septembre 2014, volume 2014P, numéro 8903.

Lot 66 (Monsieur et Madame PERARD) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 4 septembre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 17 septembre 2014, volume 2014P, numéro 9349.

Lots 57 et 181 (Monsieur et Madame DUPONT) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 10 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 23 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7360

Lots 45 et 163 (Monsieur et Madame MARZIN) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître NEAU, notaire à NANTES, le 22 août 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 27 août 2014, volume 2014P, numéro 8678.

Lots 62 et 132 (Monsieur DEVIC et Madame CORRIOU) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 30 juin 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 7 juillet 2014, volume 2014P, numéro 6540.

Lots 53 et 167 (Madame PITARD) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 7 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 22 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7213.

Lot 16 (consorts COSSET) :

Acquisition reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 28 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 30 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7716 ;

Attestation de propriété suite au décès de Monsieur Alain COSSET reçu par Maître FALLOURD, notaire à AVRILLE, le 28 avril 2015, dont une copie authentique a été publiée au premier service de NANTES, le 21 mai 2015, volume 2015P, numéro 5084.

Lots 72 et 166 (Monsieur et Madame BRUNEAU) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 28 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 30 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7728.

Lots 63 et 126 (Monsieur et Madame AGENEAU) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 7 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 22 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7223.

MP



Lots 82 et 140 (Monsieur et Madame DUVERNE) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 4 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 21 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7134.

Lots 81 et 184 (Monsieur MARTIN et Madame RAYMOND) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître NEAU, notaire à NANTES, le 19 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 24 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7448.

Lots 74 et 143 (Monsieur et Madame SALIOU) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître GUICHOUX, notaire à NANTES, le 29 août 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 3 septembre 2014, volume 2014P, numéro 8901.

Lots 75, 94 et 123 (Monsieur et Madame VALIN) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître GUICHOUX, notaire à NANTES, le 3 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 7 juillet 2014, volume 2014P, numéro 6537.

Lots 71 et 156 (Monsieur et Madame POPOWSKI) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 25 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 30 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7724.

Lots 46, 76 et 164 (Monsieur EL HARIR et Madame LE MINEZ) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 11 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 23 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7359.

Lots 80 et 125 (Monsieur et Madame ARNAUDEAU) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître BOUCHE, notaire à NANTES, le 9 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 22 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7207.

Lots 61 et 179 (Monsieur et Madame LEFFRAY) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 18 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 24 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7385.

Lots 6 et 176 (Monsieur et Madame PAVAGEAU) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 4 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 21 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7129.

Lots 79 et 169 (Monsieur et Madame SAVOIU) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 1 août 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 5 août 2014, volume 2014P, numéro 7976.

Lots 3, 4, 5, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 29, 30, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111 et 112 (HARMONIE HABITAT) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 30 juin 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 7 juillet 2014, volume 2014P, numéro 6544.

Lots 84, 85 et 188 (Monsieur et Madame LODS) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 19 novembre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 8 décembre 2014, volume 2014P, numéro 12080.

Lots 73 et 138 (Monsieur et Madame PHILLIPPS) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 4 novembre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 26 novembre 2014, volume 2014P, numéro 11713.

Lots 17 et 141 (Monsieur GUEGAN et Madame RAHMAND) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 23 juillet 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 29 juillet 2014, volume 2014P, numéro 7633.

Lots 177 et 83 (Monsieur et Madame VERNET) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, notaire à NANTES, le 10 décembre 2015, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

Lots 38, 157 et 40 (Monsieur et Madame GRALL) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 10 décembre 2015, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

Lot 60 (Monsieur et Madame PORTALIER-JEUSSE) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 24 décembre 2015, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

Lot 68 (Madame LANGLO) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 4 février 2016, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

Lots 34 et 152 (Monsieur et Madame TOUCHAIS) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître NEAU, notaire à NANTES, le 12 février 2016, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

Lots 59 et 122 (Monsieur et Madame LAMBERT) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître NEAU, notaire à NANTES, le 24 octobre 2014, dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Nantes, le 10 novembre 2014, volume 2014P, numéro 11133.

Lot 91, 182, 183 et 98 (Monsieur et Madame JARNY) :

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître TRICHEREAU, notaire à NANTES, le 16 mars 2016, dont une copie authentique est en cours de publication au premier bureau des hypothèques de Nantes.

IV – OBJET DU MODIFICATIF

Le présent modificatif a pour objet de préciser la destination de l'immeuble et de modifier le mode d'occupation.

V- Division de l'ensemble immobilier – Etat descriptif de division

L'immeuble ou ensemble immobilier est divisé en 191 lots numérotés de 1 à 191 inclus, et sont calculés en dix millièmes (10.000èmes).

Résumé de l'état descriptif de division

Pour les besoins de la publicité foncière, et conformément au Décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955 modifié par le Décret n° 59-90 du 7 janvier 1959, la désignation des lots est résumée dans le tableau suivant, savoir :

N° du lot	Bat.	Etage	Nature du lot	Quote-part dans la propriété du sol et des PCG 1/10.000
1	U	RDC	Local commercial, artisanal, ou professionnel	611
2	U	R+1	plateau de bureaux	1263
3	U	R+3	Appartement	99
4	U	R+3	Appartement	96
5	U	R+3	Appartement	134
6	U	R+3	Appartement	69
7	U	R+3	Appartement	69
8	U	R+3	Appartement	130
9	U	R+3	Appartement	99
10	U	R+3	Appartement	102
11	U	R+3	Cellier	1
12	U	R+3	Cellier	1
13	U	R+4	Appartement	97
14	U	R+4	Appartement	93
15	U	R+4	Appartement	130
16	U	R+4	Appartement	68
17	U	R+4	Appartement	68
18	U	R+4	Appartement	121
19	U	R+4	Appartement	93
20	U	R+4	Appartement	97
21	U	R+4	Cellier	1
22	U	R+4	Cellier	1
23	U	R+5	Appartement	100
24	U	R+5	Appartement	95
25	U	R+5	Appartement	98
26	U	R+5	Appartement	98
27	U	R+5	Appartement	98
28	U	R+5	Appartement	98
29	U	R+5	Appartement	95
30	U	R+5	Appartement	100
31	U	R+5	Cellier	1
32	U	R+6	Appartement	102
33	U	R+6	Appartement	98
34	U	R+6	Appartement	101
35	U	R+6	Appartement	101
36	U	R+6	Appartement	101
37	U	R+6	Appartement	101
38	U	R+6	Appartement	98
39	U	R+6	Appartement	102
40	U	R+6	Cellier	1

N° du lot	Bat.	Etage	Nature du lot	Quote-part dans la propriété du sol et des PCG 1/10.000
41	U	R+7	Appartement	105
42	U	R+7	Appartement	100
43	U	R+7	Appartement	103
44	U	R+7	Appartement	103
45	U	R+7	Appartement	103
46	U	R+7	Appartement	103
47	U	R+7	Appartement	100
48	U	R+7	Appartement	105
49	U	R+7	Cellier	1
50	U	R+8	Appartement	71
51	U	R+8	Appartement	80
52	U	R+8	Appartement	80
53	U	R+8	Appartement	71
54	U	R+8	Appartement	71
55	U	R+8	Appartement	80
56	U	R+8	Appartement	80
57	U	R+8	Appartement	71
58	U	R+8	Cellier	1
59	U	R+9	Appartement	72
60	U	R+9	Appartement	82
61	U	R+9	Appartement	82
62	U	R+9	Appartement	72
63	U	R+9	Appartement	72
64	U	R+9	Appartement	82
65	U	R+9	Appartement	82
66	U	R+9	Appartement	72
67	U	R+9	Cellier	1
68	U	R+10	Appartement	74
69	U	R+10	Appartement	84
70	U	R+10	Appartement	84
71	U	R+10	Appartement	74
72	U	R+10	Appartement	74
73	U	R+10	Appartement	84
74	U	R+10	Appartement	84
75	U	R+10	Appartement	74
76	U	R+10	Cellier	1
77	U	R+11	Appartement	76
78	U	R+11	Appartement	85
79	U	R+11	Appartement	85
80	U	R+11	Appartement	76
81	U	R+11	Appartement	76
82	U	R+11	Appartement	85

N° du lot	Bat.	Etage	Nature du lot	Quote-part dans la propriété du sol et des PCC 1/10.000
83	U	R+11	Appartement	85
84	U	R+11	Appartement	76
85	U	R+11	Cellier	1
86	U	R+12/13	Appartement duplex	140
87	U	R+12/13	Appartement duplex	148
88	U	R+12/13	Appartement duplex	148
89	U	R+12/13	Appartement duplex	140
90	U	R+12/13	Appartement duplex	140
91	U	R+12/13	Appartement duplex	148
92	U	R+12/13	Appartement duplex	148
93	U	R+12/13	Appartement duplex	140
94	U	R+12	Cellier	1
95	U	R+13	Cellier	1
96	U	R+13	Cellier	1
97	U	R+13	Cellier	2
98	U	R+13	Cellier	2
99	U	R+13	Cellier	1
100	U	R+13	Cellier	1
101	U	R+13	Cellier	2
102	U	R+13	Cellier	2
103	U	R+13	Cellier	1
104	U	R+2	Parking 01	6
105	U	R+2	Parking 02	6
106	U	R+2	Parking 03	6
107	U	R+2	Parking 04	6
108	U	R+2	Parking 05	6
109	U	R+2	Parking 06	6
110	U	R+2	Parking 07	6
111	U	R+2	Parking 08	6
112	U	R+2	Parking 09	6
113	U	R+2	Parking 10	6
114	U	R+2	Parking 11	6
115	U	R+2	Parking 12	6
116	U	R+2	Parking 13	6
117	U	R+2	Parking 14	6
118	U	R+2	Parking 15	6
119	U	R+2	Parking 16	6
120	U	R+2	Parking 17	6
121	U	R+2	Parking 18	6
122	U	R+2	Parking 19	6
123	U	R+2	Parking 20	6
124	U	R+2	Parking 21 PMR	6

N° du lot	Bat.	Etage	Nature du lot	Quote-part dans la propriété du sol et des PCG 1/10.000
125	U	R+2	Parking 22 PMR	6
126	U	R+2	Parking 23	6
127	U	R+2	Parking 24	6
128	U	R+2	Parking 25	6
129	U	R+2	Parking 26	6
130	U	R+2	Parking 27	6
131	U	R+2	Parking 28	6
132	U	R+2	Parking 29	6
133	U	R+2	Parking 30	6
134	U	R+2	Parking 31	6
135	U	R+2	Parking 32	6
136	U	R+2	Parking 33	6
137	U	R+2	Parking 34	6
138	U	R+2	Parking 35	6
139	U	R+2	Parking 36	6
140	U	R+2	Parking 37	6
141	U	R+2	Parking 38	6
142	U	R+2	Parking 39	6
143	U	R+2	Parking 40	6
144	U	rdc	Parking 01 Cat. B	5
145	U	rdc	Parking 02	5
146	U	rdc	Parking 03	5
147	U	rdc	Parking 04 PMR	5
148	U	rdc	Parking 05	5
149	U	rdc	Parking 06	5
150	U	rdc	Parking 07 Cat. B	5
151	U	S-1	Parking 01	5
152	U	S-1	Parking 02	5
153	U	S-1	Parking 03	5
154	U	S-1	Parking 04	5
155	U	S-1	Parking 05	5
156	U	S-1	Parking 06 PMR	5
157	U	S-1	Parking 07	5
158	U	S-1	Parking 08	5
159	U	S-1	Parking 09	5
160	U	S-1	Parking 10	5
161	U	S-1	Parking 11	5
162	U	S-1	Parking 12	5
163	U	S-1	Parking 13	5
164	U	S-1	Parking 14	5
165	U	S-1	Parking 15	5
166	U	S-1	Parking 16	5

54
A

N° du lot	Bat.	Étage	Nature du lot	Quote-part dans la propriété du sol et des PCG 1/10.000
167	U	S-1	Parking 17	5
168	U	S-1	Parking 18	5
169	U	S-1	Parking 19	5
170	U	S-1	Parking 20	5
171	U	S-1	Parking 21	5
172	U	S-1	Parking 22	5
173	U	S-1	Parking 23	5
174	U	S-1	Parking 24	5
175	U	S-1	Parking 25	5
176	U	S-1	Parking 26	5
177	U	S-1	Parking 27 Cat.B	5
178	U	S-1	Parking 28	5
179	U	S-1	Parking 29	5
180	U	S-1	Parking 30	5
181	U	S-1	Parking 31	5
182	U	S-1	Parking 32	5
183	U	S-1	Parking 33 PMR	5
184	U	S-1	Parking 34	5
185	U	S-1	Parking 35	5
186	U	S-1	Parking 36 PMR	5
187	U	S-1	Parking 37	5
188	U	S-1	Parking 38	5
189	U	S-1	Parking 39	5
190	U	S-1	Parking 40	5
191	U	S-1	Parking 41	5
				10000

CECI EXPOSE il est passé, au modificatif du règlement de copropriété.

TITRE : MODIFICATIF DU REGLEMENT DE COPROPRIETE DE L'IMMEUBLE SITUE A NANTES, 16 RUE ANATOLE DE MONZIE, DENOMME ORIGAMI

Il est rajouté au règlement de copropriété ce qui suit :

DESTINATION DE L'IMMEUBLE

L'immeuble est destiné à l'usage mixte d'habitation, d'activités de bureau, artisanal et associatif, et de commerce. Les niveaux de sous-sol sont destinés principalement à usage de stationnement.

Toute activité de production industrielle est interdite dans l'immeuble.

Aucune modification pouvant compromettre la destination de l'immeuble ne pourra être faite sans le consentement de l'unanimité des propriétaires.

L'article 10 du règlement de copropriété intitulé « mode d'occupation » est modifié comme suit :

Article 10

MODE D'OCCUPATION

- Les locaux ne pourront être occupés que conformément à la destination de l'immeuble dans le respect des dispositions administratives et des règles d'urbanisme et de sécurité applicables sur la commune de NANTES.
- D'une façon générale, les locaux d'habitation ne pourront être occupés que bourgeoisement, par des personnes de bonne vie et mœurs.
- L'immeuble est à usage principal :
 - d'habitation pour les lots 3 à 10 inclus, 13 à 20 inclus, 23 à 30 inclus, 32 à 39 inclus, 41 à 48 inclus, 50 à 57 inclus, 59 à 66 inclus, 68 à 75 inclus, 77 à 84 inclus, 86 à 93 inclus
 - De commerce, de bureau ou d'activité artisanale et associative pour le lot n° 1
 - De commerce, de bureau ou d'activité artisanale et associative pour le lot n° 2
 - De parkings pour les lots 104 à 191 inclus.
 - De cellier pour les lots 11, 12, 21, 22, 31, 40, 49, 58, 67, 76, 85, 94, 95 à 103 inclus.
- Sont interdites les activités suivantes : discothèques, les sex shops.
- L'exercice des professions libérales ainsi que d'activités de bureau à caractère professionnel est autorisé sous réserve du respect des dispositions législatives et réglementaires et plus particulièrement, des autorisations pour l'installation d'une activité professionnelle dans des locaux affectés à l'habitation données par la ville de NANTES ou la préfecture.
- Les activités industrielles sont exclues.
- Les activités artisanales, musicales, sportives sont autorisées dans la mesure où elles ne causent pas le moindre trouble de jouissance diurne ou nocturne par le bruit, les trépidations, les odeurs, la chaleur, les radiations ou toute autre cause.
- L'exercice d'activités bruyantes, confessionnelles est interdit.
- Toute activité générant des nuisances sonores devra être exercée dans un local préalablement isolé phoniquement de façon à ne créer aucun trouble aux copropriétaires riverains.

MAINTIEN DES AUTRES DISPOSITIONS

Il n'est par ailleurs apporté aucune autre modification à l'état descriptif de division et règlement de copropriété de l'ensemble immobilier sus désigné situé à NANTES, 9 rue Clemenceau aux termes d'un acte reçu par Maître TABURET, Notaire à NANTES le 28 mai 2014 dont une copie authentique a été publiée au 1^{er} bureau des hypothèques de NANTES, le 6 juin 2014, volume 2014P, numéro 5450.

DOMICILE

Domicile est élu de plein droit au lieu de résidence du requérant.

JTP

↖

PUBLICITE FONCIERE - POUVOIRS

Le présent acte sera publié au service de la publicité foncière de NANTES, premier bureau, conformément à la loi du 10 Juillet 1965 et aux dispositions légales relatives à la publicité foncière.

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, pouvoir est donné à tout cleric de la Société Civile Professionnelle dénommée en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

INFORMATION DU SYNDIC

Une copie de l'acte sera adressée au syndic de la copropriété.

FRAIS

Les frais des présentes sont supportés par la société SCCV MONZIE, situé à SAINT-HERBLAIN (44800), 103 route de Vannes.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

L'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Pour la réalisation de la finalité précitée, vos données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les partenaires légalement habilités tels que les services de la publicité foncière de la DGFIP,
- les offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales.

Pour les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les informations relatives à l'acte, au bien qui en est l'objet, aux montants de la transaction, des taxes, frais et commissions seront transmises au Conseil supérieur du notariat ou à son délégué pour être transcrites dans une base de données immobilières.

En vertu de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification aux données les concernant auprès du correspondant Informatique et Libertés désigné par l'office à : cil@notaires.fr.

FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.

Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

DONT ACTE sans renvoi

Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en entête du présent acte.

Et lecture faite, le requérant a certifié exactes les déclarations le concernant, avant d'apposer sa signature sur tablette numérique.

Puis le notaire, qui a recueilli l'image de la signature manuscrite, a lui-même signé au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé.

DONT ACTE sur trente-sept pages

Comprenant

- renvoi approuvé : *acté*
- blanc barré : *acté*
- ligne entière rayée : *acté*
- nombre rayé : *acté*
- mot rayé : *acté*

Paraphes

24

8

Fait et passé aux lieu, jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Après lecture faite, les parties ont signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Monsieur Julien HEMERY-PIVARD

Représentant l'intégralité des Requérants



Maître Arnaud TABURET



